



Assemblée générale

Distr. générale
3 septembre 2004

Original: français

Cinquante-neuvième session

Point 105 a) de l'ordre du jour provisoire*

Élimination du racisme et de la discrimination raciale :
élimination du racisme et de la discrimination raciale

Lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale l'étude sur la question des programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent soumise par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, Doudou Diène, sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, conformément à la résolution 58/159 de l'Assemblée.

Résumé

La présente étude est soumise en application du paragraphe 14 de la résolution 58/159 de l'Assemblée générale, dans lequel elle a invité le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée à lui soumettre, en l'ayant mise à jour et développée, l'étude sur la question des programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent que la Commission des droits de l'homme lui a demandée dans sa résolution 2003/41 et à la présenter à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

* A/59/150.

** Ce document est soumis après le délai en vue de prendre en considération les informations les plus récentes.

L'étude passe en revue les partis politiques et autres organisations qui encouragent le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée de par le monde. Le Rapporteur spécial y met en lumière trois données majeures. Premièrement, il met en exergue le rôle central joué par les organisations et partis politiques dans toutes les régions du monde dans la recrudescence du racisme, de la discrimination et de la xénophobie. Ensuite, il souligne l'importance du front intellectuel dans ce contexte, c'est-à-dire la prolifération depuis le 11 septembre 2001 d'écrits et de publications qui, d'une part, légitiment la culture de la promotion de la discrimination et du racisme et, d'autre part, élaborent des concepts tels que le conflit des civilisations qui sont de nature à accroître les tensions ethniques et raciales par la culture.

Enfin, le Rapporteur spécial constate le rôle majeur joué par les partis et organisations d'extrême droite, dont la nocivité ne dépend pas seulement de l'articulation de programmes xénophobes, mais également de leur capacité d'influencer, pour des raisons électorales, les partis politiques démocratiques traditionnels, notamment sous le couvert de trois thèmes : la préférence nationale, le non-regroupement familial, et la lecture antagoniste et conflictuelle de la diversité culturelle. Le Rapporteur spécial soumet enfin à l'Assemblée générale ses recommandations qui tiennent compte des points indiqués ci-dessus.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	4
II. Contextes et traits caractéristiques régionaux	4–55	4
A. Europe	4–29	4
B. Asie	30–32	11
C. Afrique	33–35	12
D. Amérique du Sud	36–39	13
E. Proche-Orient	40–43	14
F. Amérique du Nord	44–55	15
III. Recommandations	56–62	18
A. Reconnaissance et prise de conscience	56	18
B. Interdiction de programmes et propos racistes et xénophobes	57	18
C. Création d’institutions et procédures de suivi, d’établissement de rapports, de documentation et de traitement de l’information	58–59	18
D. Définition d’une stratégie intellectuelle et éthique de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l’intolérance qui y est associée ..	60–61	19
E. Vigilance accrue de la part des partis politiques démocratiques pour empêcher la banalisation du discours raciste et xénophobe de l’extrême droite	62	20

I. Introduction

1. La présente étude est présentée en application du paragraphe 14 de la résolution 58/159 de l'Assemblée générale, dans lequel elle a invité le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée à lui soumettre, en l'ayant mise à jour et développée, l'étude sur la question des programmes politiques qui incitent à la discrimination raciale ou l'encouragent que la Commission des droits de l'homme lui a demandée dans sa résolution 2003/41 et à la présenter à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

2. L'étude devrait être lue et examinée dans le contexte de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/CONF.189/12 et Corr.1), dans lesquels la communauté internationale s'est déclarée préoccupée par le fait « qu'outre que le racisme gagne du terrain, les formes et manifestations contemporaines du racisme et de la xénophobie tentent de retrouver une reconnaissance politique, morale et même légale par de nombreux moyens, y compris par les programmes de certains partis et organisations politiques ainsi que par la diffusion, au moyen des techniques de communication modernes, d'idées fondées sur la notion de supériorité raciale » (Déclaration, par. 27). La communauté internationale a souligné par ailleurs « le rôle essentiel que les responsables politiques et les partis politiques peuvent et doivent jouer dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et [encouragé] les partis politiques à prendre des mesures concrètes visant à promouvoir la solidarité, la tolérance et le respect » (ibid., par. 83).

3. Le rapport est structuré en deux chapitres précédés d'une introduction. L'introduction situe l'étude dans le contexte du suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Le chapitre premier tente d'analyser la façon dont le racisme, l'ethnocentrisme et la xénophobie se manifestent en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique du Sud, au Proche-Orient et en Amérique du Nord. Dans le chapitre II sont formulées un certain nombre de recommandations découlant de cette analyse.

II. Contextes et traits caractéristiques régionaux

A. Europe

4. En Europe, des théories raciales ont commencé à voir le jour pendant la période qui va de l'Antiquité gréco-romaine au Moyen Âge. Des théories raciales, aussi bien religieuses que laïques, ont alors été élaborées par des savants pour justifier des systèmes fondés sur l'oppression et l'exploitation. L'expansion politique et économique de l'Europe s'est accompagnée, dès le XVII^e siècle, de l'élaboration de théories racistes à l'égard des peuples non européens, qui, sous le couvert d'une « diffusion de la civilisation », constituaient une légitimation et une justification des dominations impériales en cours, notamment dans ses formes historiques extrêmes comme l'esclavage transatlantique et le système colonial. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, « les dirigeants religieux mirent au point une version révisée de la malédiction des Cananéens, telle que la raconte la Bible, faisant de Ham le mythe fondateur de la déchéance collective, traditionnellement désigné comme le

responsable de l'esclavage infligé par Dieu à des générations de peuples africains à la peau noire¹ ». Dans le monde laïque, des pionniers de la science aussi célèbres que Buffon en France et White en Angleterre élaborèrent des arguments scientifiques à l'appui de la thèse de la hiérarchie des races. À cette époque, la doctrine raciale a donc été largement utilisée, tant par les pouvoirs politiques que par les milieux intellectuels et scientifiques, pour justifier des organisations sociétales basées sur la division, la domination et l'exclusion.

1. Le racisme, la xénophobie et l'extrémisme politique à l'époque contemporaine

5. Aujourd'hui, la renaissance des mouvements racistes et xénophobes en Europe de l'Ouest doit être analysée dans le cadre des transformations socioéconomiques en cours, et notamment de l'exploitation politicienne de l'immigration. Les mouvements politiques extrémistes alimentent et instrumentalisent le racisme et la xénophobie afin d'atteindre leurs objectifs politiques. Leur impact ne doit pas être sous-estimé. De nombreuses études montrent que le rôle de la haine et de la polarisation raciale, ethnique et culturelle, traduites en programmes politiques, a été déterminant dans les violences et les conflits régionaux et mondiaux qui ont secoué l'Europe au cours du siècle qui vient de s'écouler. L'apologie de la violence et du génocide aboutit au déclenchement des ces mêmes actes, les conflits en ex-Yougoslavie et au Rwanda en étant de tristes exemples.

6. Alors qu'à l'ère préindustrielle le facteur religieux a souvent constitué le fondement des guerres, comme ce fut le cas pour les croisades, à l'ère postindustrielle ce sont le racisme, la xénophobie et les théories de la supériorité raciale qui sont à l'origine des guerres et des génocides commis à l'intérieur et par-delà les frontières des États-nations². Ces sentiments de haine ne sont que des matières brutes à partir desquelles se fabriquent ensuite les conflits³, par le biais de l'instrumentalisation, intellectuelle et idéologique. Certains ont vu, par exemple, dans les guerres des Balkans le réveil de haines ancestrales, suite au dégel démocratique postcommuniste. Cette lecture ignore le rôle majeur joué par les idéologues qui ont manipulé le concept de nationalisme ethnique pour asseoir les bases de leur pouvoir.

7. De même, on a expliqué que la résurgence des politiques d'extrême droite en Europe de l'Ouest était due à la crise économique ou à l'afflux rapide d'immigrants non occidentaux dans des sociétés jusqu'alors « homogènes ». En considérant l'évolution économique ou démographique comme le seul facteur, on minimise le rôle important joué par les constructions intellectuelles et idéologiques, et notamment le discours politique, dans la manipulation des événements ou l'orientation donnée à l'interprétation de certains phénomènes. S'y ajoute le fait que les importantes transformations subies par ces sociétés du point de vue démographique ou de l'emploi ont créé un environnement propice aux manipulations politiques. Dans l'opposition entre, d'un côté, l'égalité et la justice et, de l'autre, la division et la haine, c'est probablement le poids et la capacité d'organisation et d'influence, notamment médiatique, mais également la détermination des défenseurs de chaque thèse qui ont fait la différence. Dans cette optique, le glissement dans le racisme et la xénophobie est probablement rendu possible non pas tant par les changements structurels que par le fait que « les meilleurs manquent totalement de conviction, alors que les pires ont pour eux la passion⁴ ». Le racisme et la xénophobie, la haine de « l'autre » ont toujours

constitué un terreau fertile, notamment dans la plupart des constructions identitaires, pour mobiliser les passions à des fins politiques.

8. Le constat semble généralement établi que le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie ainsi que l'antisémitisme et l'islamophobie continuent à prendre de l'ampleur en Europe. Parmi les victimes de ces fléaux demeurent celles traditionnelles comme le juif, l'Arabe, l'Asiatique et l'Africain, mais apparaissent également les nouvelles figures de la discrimination que sont les immigrants, les réfugiés et les non-nationaux. À la suite des événements tragiques du 11 septembre 2001, cette tendance s'est même accentuée. En effet, la nouvelle atmosphère idéologique, surdéterminée par le combat contre le terrorisme, tend à considérer ces populations et groupes comme « terroristogènes », néologisme que le Rapporteur spécial suggère pour caractériser le glissement conceptuel pervers qui tend actuellement, à travers media et academia, à désigner des populations et même des cultures et des religions « à risque ». La résurgence du racisme et de la xénophobie constitue, dans ce contexte, non seulement une menace pour les populations les plus visées, mais aussi, en dernière analyse, un danger mortel pour la démocratie ainsi que l'expression d'une dynamique de conflit de civilisations.

2. Les idéologies racistes et xénophobes et ceux qui les propagent

9. Ainsi qu'il a été souligné précédemment, les actes de violence, de discrimination et d'exclusion signalés dans divers États ne sont pas le fruit du hasard; ils sont provoqués, encouragés et guidés par des individus, des groupes extrémistes ainsi que des mouvements diversement organisés. Les quelques exemples représentatifs ci-après donnent une idée de la prolifération des organisations qui prônent le racisme et la xénophobie en Europe et de l'ampleur de la propagande à laquelle ils se livrent.

10. En France, le principal parti raciste et xénophobe est le Front national, dirigé par Jean-Marie Le Pen. Lors des élections présidentielles de 2002, ce dernier a obtenu 17 % des voix, le deuxième meilleur score au niveau national, en battant le premier ministre de l'époque, Lionel Jospin. Le maintien de Jean-Marie Le Pen au second tour de scrutin, en ballottage avec le président sortant Jacques Chirac, a provoqué une onde de choc dans le pays. Un des principaux objectifs du programme du Front national, fondé sur la haine et l'exclusion, est de donner la préférence en matière d'emploi et de logement aux citoyens français et aux Européens et d'expulser immédiatement tous les immigrants illégaux. Jean-Marie Le Pen s'est également engagé à mettre fin à l'immigration des conjoints et autres membres de la famille des étrangers déjà installés en France et à supprimer l'acquisition automatique de la nationalité française. Son programme politique s'articule en conséquence autour de trois concepts centraux du discours xénophobe : la lecture antagoniste de la diversité culturelle, la préférence nationale et le refus du regroupement familial.

11. En 1999, Bruno Maigret, second de Jean-Marie Le Pen, a quitté le Front national pour créer un nouveau parti, le Mouvement national républicain, au programme raciste et xénophobe encore plus virulent. D'autres groupes extraparlimentaires (Unité radicale, Union de défense des étudiants nationalistes, Œuvre française) ont des positions ouvertement antisémites et racistes. Pris dans leur ensemble, ces groupes constituent une menace pour les valeurs démocratiques sur lesquelles se fonde la société française ainsi que pour la communauté

internationale dans son ensemble. Dans son dernier rapport sur le racisme et la xénophobie en France, la Commission nationale consultative des droits de l'homme établit qu'environ un tiers des actes antisémites pour lesquels des auteurs ont pu être identifiés sont à attribuer à l'extrême droite⁵. Le poids électoral de l'extrême droite française constitue un indicateur inquiétant de la prégnance de la culture raciste et xénophobe dans la société française.

12. En Allemagne, les trois principaux partis xénophobes et antisémites sont l'Union populaire allemande, dirigée par l'éditeur millionnaire Gerhard Frey, le Parti national démocratique allemand et les Républicains. Le dernier rapport annuel du Bureau fédéral pour la protection de la Constitution⁶ fait état de l'existence de 169 organisations et groupements d'extrême droite à la fin de 2003 (contre 146 en 2002). Environ 41 500 personnes en font partie (contre 45 000 en 2002; il s'agit de la première baisse depuis neuf ans), dont la majorité est composée de skinheads d'extrême droite. Le nombre de néonazis a par contre augmenté considérablement, de 2 600 en 2002 à 3 000 en 2003, soit une hausse de 15 %. Les groupes néonazis ont également augmenté, passant de 72 en 2002 à 95 en 2003.

13. Selon les statistiques de l'Office fédéral de la répression du crime, 10 792 crimes d'extrême droite auraient été enregistrés en 2003, contre 10 902 en 2002, soit une baisse de 1 %. La situation reste cependant alarmante. Face à la gravité de la situation en Allemagne, un vaste programme d'action et de sensibilisation, ciblant tout particulièrement les jeunes, a été lancé par le Ministre de l'intérieur en 2000, comprenant notamment une « alliance pour la démocratie et la tolérance, contre l'extrémisme et la violence », un numéro vert pour dénoncer tout acte extrémiste, des magazines et brochures d'information, ainsi que des expositions et la diffusion des jeux électroniques éducatifs⁷. Un programme similaire, intitulé « Les jeunes pour la tolérance et la démocratie, contre l'extrémisme de droite, la xénophobie et l'antisémitisme », a également été lancé par la Ministre de la famille, des personnes âgées, de la femme et de la jeunesse en 2001⁸. Face au constat que le succès des groupes skinheads et néonazis est en grande partie dû au développement d'une culture musicale, de bandes dessinées et de jeux vidéo qui propagent auprès des jeunes des théories racistes et glorifient la violence vis-à-vis des minorités, ces initiatives éducatives prennent toute leur importance. Elles ont également été adoptées par de nombreux États fédérés⁹. La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe a d'ailleurs recommandé leur renforcement¹⁰.

14. Comme dans d'autres pays, les partis d'extrême droite allemands utilisent de plus en plus Internet pour répandre leurs messages racistes, xénophobes et antisémites. Les autorités allemandes ont pris des initiatives pour promouvoir la responsabilisation des fournisseurs de sites Internet. Une de ces initiatives a été adoptée dans l'État de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, où les fournisseurs d'accès à Internet sont désormais responsables des contenus illégaux qu'ils hébergent. Cette mesure semble avoir eu de très bons résultats : dans la majorité des cas, les fournisseurs ont spontanément retiré les contenus racistes, xénophobes et antisémites, et dans d'autres des plaintes ont été déposées auprès de tribunaux. Cette expérience au niveau régional pourrait servir de point de départ pour des initiatives au niveau national.

15. Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de sérieux problèmes de racisme, d'ethnocentrisme et de xénophobie existent également. Le

principal groupe extrémiste est le British National Party (BNP), qui a obtenu lors des élections locales de 2003 le meilleur résultat qu'un parti d'extrême droite ait obtenu depuis les années 70. Cela est probablement dû au changement de stratégie voulu depuis 1999 par le nouveau leader du parti, Nick Griffin. Celui-ci a voulu donner une certaine respectabilité au parti, en assouplissant son langage, tout en gardant la même politique raciste et xénophobe.

16. Les tactiques et les stratégies du BNP vont de l'organisation de festivals à la participation aux élections, de la diffusion de publications et l'organisation de rassemblements à l'utilisation d'Internet, sans oublier l'infiltration des associations de jeunesse et des organisations communautaires. Leurs campagnes de violence et d'intimidation visent les minorités et les nouveaux immigrants, en particulier les musulmans et les demandeurs d'asile. Dans son rapport sur la situation des musulmans au Royaume-Uni, l'EU Accession Monitoring Programme déclare que le BNP a axé plus particulièrement son message raciste sur les musulmans et exploité les événements tragiques du 11 septembre 2001 pour accroître la violence de ses attaques racistes.

17. Un nouveau parti raciste, le November 9th Society, a été établi en 2004. Revendiquant ouvertement son statut de parti nazi britannique, son programme se fonde sur les théories de Hitler et la supériorité de la race aryenne. Il vise à chasser et retirer la nationalité britannique à tous les immigrants non aryens et à criminaliser le fait d'être homosexuel ou communiste¹¹. Racisme et xénophobie sont également le fait d'autres groupes extraparlimentaires comme Combat 18, qui a établi des liens avec la Loyalist Ulster Defence Association, Blood and Honour, étroitement lié aux bandes de skinheads, International Third Position, groupe religieux traditionaliste d'extrême droite, et la National Revolutionary Faction, adepte d'une suprématie blanche sans chef, structurée en cellules, ainsi que plusieurs petits groupes d'extrémistes nationalistes et de défenseurs de la suprématie blanche.

18. Ces mouvements extrémistes sont d'autant plus dangereux que, comme dans les autres États mentionnés plus haut, outre qu'ils mobilisent d'importantes couches de la société, ils constituent des réseaux qui diffusent leurs idées et prônent la violence par-delà les frontières nationales dans toute l'Europe, en Australie, dans les Amériques et au Proche-Orient¹². Le cas du Royaume-Uni témoigne de deux évolutions graves du discours xénophobe et raciste : l'amalgame du religieux, du culturel et du racial, illustré par la montée de la nouvelle figure de l'ostracisme, « le musulman-arabo-asiatique », et l'expression publique et ouverte du discours discriminatoire par des personnalités intellectuelles et médiatiques de grande notoriété, illustré par Robert Kilroy-Silk, vedette de la télévision dont l'émission a été suspendue par la BBC en janvier dernier à cause d'un article ouvertement islamophobe qu'il a publié dans la presse britannique. La prégnance de ce discours discriminatoire au Royaume-Uni vient d'être confirmée par la place importante obtenue par le parti qu'a rejoint Kilroy-Silk, le Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni, lors des élections européennes de juin 2004.

19. En Autriche, lors des élections nationales de 1999, le Parti de la liberté (FPÖ), d'extrême droite, est devenu le deuxième parti du pays avec 27,7 % des voix, et a rejoint le parti conservateur (Parti du peuple) au gouvernement. Cette victoire a suscité de fortes préoccupations dans l'ensemble des pays européens, le programme de ce parti étant ouvertement raciste et xénophobe. Sa propagande vise principalement les ressortissants de pays n'appartenant pas à l'Union européenne, y

compris les demandeurs d'asile et les réfugiés, qui sont désignés comme les responsables du chômage, de la criminalité urbaine, de l'augmentation des dépenses en matière de sécurité et de contrôle des frontières, et de l'exploitation abusive des services de la sécurité sociale¹³. La seule présence de non-Autrichiens en Autriche est présentée comme une menace pour le pays et son identité nationale. Depuis la chute du gouvernement en 2002, le FPÖ a vu un net déclin de ses voix (10 % aux élections nationales de 2002), mais en dépit de cela a réussi à rester dans la coalition au gouvernement, obtenant plusieurs ministères¹⁴. On ne peut que s'inquiéter de l'impact négatif qu'a sur la société la permanence au pouvoir d'un parti ouvertement intolérant et xénophobe.

20. L'expérience autrichienne témoigne également d'un grave danger menaçant les systèmes démocratiques européens et du monde entier : l'influence exercée par l'extrême droite sur les partis de tradition démocratique. D'un côté, le lien fait par l'extrême droite entre étrangers et insécurité pousse les partis de tradition démocratique, notamment de droite, à intégrer ce discours sécuritaire et intolérant dans leur programme, par peur de perdre une partie de leur électorat. De l'autre, les partis de droite de tradition démocratique ont de plus en plus tendance à former des alliances avec l'extrême droite, qui accède ainsi au gouvernement d'un pays et peut dans une certaine mesure imposer son programme raciste et xénophobe. L'Italie est un autre exemple de ce type de gouvernement de coalition entre droite et extrême droite.

21. L'histoire du Danemark moderne est celle d'une tolérance dont le meilleur exemple est sa défense de la communauté juive pendant la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, il n'est pas à l'abri de la montée mondiale du racisme et de la xénophobie, comme en témoignent les 12 % de voix obtenues par le Parti populaire danois lors des élections parlementaires de novembre 2001. Il s'agit d'un nouveau parti anti-immigration qui s'est formé suite à une scission du Parti du progrès. Ouvertement raciste et xénophobe, il met l'accent sur la menace que constituent les musulmans pour la société chrétienne danoise, et prône le renvoi des immigrants et des réfugiés non blancs. Un des éléments clefs de sa campagne anti-immigrants et antimusulmans était une affiche représentant une jeune fille blonde sur laquelle figurait le slogan suivant : « Lorsqu'elle prendra sa retraite, le Danemark aura une majorité musulmane¹⁵ ».

22. La capacité accrue du Parti populaire danois de faire passer son message raciste et xénophobe se mesure, au-delà de sa progression sur le plan électoral et politique, par le fait que ses idées xénophobes ont été en partie intégrées par le Parti libéral au pouvoir. Même si ce dernier a exclu le Parti populaire danois de la coalition de centre-droit qui gouverne actuellement au Danemark, il a néanmoins intégré une partie de son programme anti-immigrants, en adoptant une législation plus restrictive en matière d'immigration. Comme le note Bashy Quarishy, Président du Réseau européen contre le racisme : « Les gens qui n'ont pas l'air danois sont considérés comme ne faisant pas naturellement partie de la société danoise. La haine s'est insinuée dans la société danoise et elle est essentiellement dirigée contre les musulmans¹⁶ ».

23. Aux Pays-Bas, les principaux colporteurs de la haine et de la xénophobie sont les partis d'extrême droite (Centrumdemocraten, Nieuwe Nationale Partij, Nederlands Blok) et toute une série de groupes extraparlimentaires. Selon une étude sur la violence raciste et la violence incitée par l'extrême droite menée par

l'Observatoire néerlandais des phénomènes racistes et xénophobes¹⁷, la violence raciste aux Pays-Bas s'exprime le plus souvent au travers de graffitis racistes, menaces, alertes à la bombe, confrontations, vandalisme, incendies criminels, agressions et homicides. Ces actes n'ont fait qu'augmenter depuis 1996 jusqu'en 2000, alors qu'en 2001 une légère baisse est intervenue. Cette baisse est due à la considérable diminution des graffitis racistes, alors que la plupart des autres actes ont augmenté. Par rapport à l'ensemble, la part des violences racistes commises par l'extrême droite aurait augmenté au cours des dernières années, tout en continuant à constituer une part minoritaire. Après les attentats du 11 septembre 2001, une vague de violence islamophobe a également été constatée.

24. Selon l'Observatoire, ces chiffres ne constituent qu'une infime partie des incidents racistes ayant réellement lieu, la grande majorité des violences n'étant pas signalées par les victimes. Les vrais chiffres pourraient être de 4 à 40 fois plus élevés (entre 1 600 et 16 000 cas pour l'année 2000). L'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes soutient l'estimation chiffrée à 16 000 affaires¹⁸. Au-delà des chiffres, il est inquiétant de constater que le problème de la violence raciale et de la violence incitée par l'extrême droite constitue aux Pays-Bas, de par ses dimensions sociales, un obstacle majeur à l'intégration¹⁹.

25. La haine, le racisme et la xénophobie sont également présents dans de nombreux autres États d'Europe occidentale, centrale et méridionale. La liste des groupes politiques et paramilitaires ouvertement racistes et xénophobes est longue et variée. En Italie, deux partis ouvertement xénophobes, l'Alliance nationale et la Ligue du nord, sont depuis juin 2001 au pouvoir, formant un gouvernement de coalition avec le parti du Premier Ministre Silvio Berlusconi. Les représentants de ces partis répandent un discours raciste et anti-immigrants dans la société italienne et ont fait passer une loi sur l'immigration particulièrement sévère (loi Bossi-Fini, du nom des leaders de ces deux partis), loi qui a été récemment remise en cause par la Cour constitutionnelle italienne. En Belgique, le Bloc flamand d'extrême droite représente 15 % de l'électorat de la région flamande et se répand en propos et actions xénophobes. En Espagne, deux partis d'extrême droite, populistes et xénophobes, Espagne 2000 et Démocratie nationale, prônent le protectionnisme économique, l'exclusion des immigrants illégaux et le rejet total des structures européennes et des autonomies régionales.

26. La politique de la Suisse, qui compte le plus grand nombre de demandeurs d'asile par habitant au sein du monde développé et qui est réputée pour la générosité avec laquelle elle pourvoit aux besoins en logements, nourriture et éducation des réfugiés, a été remise en cause par l'Union démocratique du centre au cours des élections d'octobre 2003, qui ont vu ce parti conforter sa position suite à une campagne xénophobe largement relayée par les médias. Outre les groupes d'extrême droite qui prônent le racisme, un certain nombre de milieux paramilitaires et « la nouvelle droite pseudo-intellectuelle » s'emploient, par des conférences et des réunions publiques²⁰, à faire prévaloir l'ethnocentrisme et la xénophobie contre la politique actuelle de tolérance et d'intégration.

27. La situation dans la Fédération de Russie, où les violences à l'encontre des étrangers, en particulier des Caucasiens, des Asiatiques et des Africains, se multiplient, devient particulièrement inquiétante. Les insultes et les agressions ouvertement racistes par des groupes organisés créent un climat de totale insécurité quotidienne pour de nombreux étrangers. En 2002, des diplomates de 37 États

africains ont instamment demandé au Ministère des affaires étrangères d'assurer la protection de leurs ressortissants. Selon des informations parues récemment dans la presse, les groupes russes de défense des droits de l'homme ont établi l'existence de cas multiples de harcèlement, se produisant souvent sous l'œil bienveillant de la police ou avec son appui²¹.

28. Selon Amnesty International, le groupe extrémiste Unité nationale russe serait responsable de nombreux actes de vandalisme raciste, de la distribution de tracts antisémites, ainsi que de menaces de mort envers des activistes engagés dans la lutte contre le racisme. Un défenseur des droits de l'homme, Nikolai Girenko, particulièrement mobilisé contre le racisme, a été récemment assassiné. Amnesty International a exprimé sa vive préoccupation face à la montée du racisme et des crimes racistes en Fédération de Russie, et tout particulièrement au sujet des skinheads qui auraient récemment commis de nombreux meurtres à caractère raciste, dont celui d'une petite fille rom âgée de 6 ans en septembre 2003 et d'une petite fille tadjike de 9 ans en février 2004²².

29. Le principal défi consiste pour les autorités à élaborer, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Durban, un plan national de lutte contre le racisme et à prendre des mesures concrètes pour que les institutions responsables de l'application des lois et du maintien de l'ordre répriment tous les actes de racisme et de discrimination. Les partis politiques et les groupes nationalistes ne devraient pas être autorisés à continuer de faire campagne sur des programmes racistes et xénophobes. Une déclaration solennelle contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance des plus hautes autorités de l'État, accompagnée par un programme national de grande envergure, législatif et éducatif, semble particulièrement urgente pour renverser la dynamique raciste et xénophobe, de nature à éroder et pervertir l'évolution démocratique de la société russe.

B. Asie

30. En Asie, où coexistent des nations, des cultures, des religions et des civilisations diverses, le racisme, l'ethnocentrisme et la xénophobie sont étroitement liés aux problèmes inhérents au processus d'édification de la nation à l'ère postcoloniale. Fréquemment, les conflits d'intérêts économiques ou politiques, combinés aux idéologies de l'exclusion prônées par des groupes xénophobes et nationalistes, ont favorisé l'émergence du racisme à l'égard de groupes ethniques. De nombreuses populations autochtones, comme les habitants des Cordilleros aux Philippines, les Karens et les Chans des hautes terres du Myanmar, les Nagas, les Mizos et d'autres groupes dans le Tripura et les régions voisines du Bangladesh, souffrent d'exclusion et de persécutions, cependant que des communautés – chrétiens, musulmans, hindous et bouddhistes – sont victimes de violences en raison de leur race, de leur religion ou de leur appartenance ethnique.

31. En Inde, malgré les efforts indéniables, politiques, constitutionnels, légaux, économiques, sociaux et éducatifs entrepris ainsi que les progrès énormes réalisés, la discrimination, notamment sous la forme du système des castes, demeure un facteur de violence et de fracture sociale, notamment dans le pays profond. Bien que la Constitution de 1950 ait proscrit la discrimination et institué des quotas pour les emplois gouvernementaux, améliorant ainsi le sort de millions d'intouchables et de membres des tribus autochtones, la discrimination reste profondément enracinée

dans la société. Au niveau des programmes politiques, il faut souligner que le Bharatiya Janata Party, parti nationaliste indien qui a été au pouvoir jusqu'à il y a quelques mois, articule un programme dans lequel l'élément xénophobe est présent.

32. Au Japon, la discrimination raciale et la xénophobie trouvent leur origine dans une structure sociale fortement hiérarchisée, où la discrimination envers les groupes marginalisés comme les Buraku perdure, ainsi que dans son histoire conflictuelle avec les pays voisins, qui a généré un fort sentiment raciste à l'égard d'autres communautés asiatiques, notamment la communauté coréenne. Les discours des hommes politiques ainsi que l'écriture et l'enseignement de l'histoire témoignent encore aujourd'hui de l'enracinement de cette idéologie discriminatoire dans la mentalité japonaise.

C. Afrique

33. L'Afrique est caractérisée par une très grande diversité ethnique, culturelle et raciale. Pendant la période coloniale, l'élément racial a été mis au premier plan. Il a été utilisé pour l'établissement des frontières géographiques du continent, et a également été le critère déterminant les divisions sociales. À l'indépendance, le critère racial a ensuite servi de prétexte à des conflits communautaires dans des États où il restait des colons.

34. Toutefois, les pires violences enregistrées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ont été le fait de la violence raciale, comme celle, par exemple, qu'ont exercée les Hutus contre un million de Tutsis au Rwanda en 1994. Ce génocide, particulièrement douloureux par son caractère organisé et systématique, le nombre de ses victimes et l'abandon et l'impuissance de la communauté internationale et celle des Nations Unies, constitue un signal d'alarme sur la profondeur, la résilience et la violence absolue de la haine raciale et ethnique à l'aube du troisième millénaire. La question centrale que soulève le génocide rwandais porte non seulement sur la fécondité et la vitalité de la haine raciale dans la région, mais également sur la baisse de garde éthique et la démobilisation politique de la conscience internationale face au combat contre la culture et la mentalité racistes et xénophobes. Il en découle une incapacité à trouver des réponses profondes et durables, et donc une culture d'impunité et de récidive, illustrée de manière scandaleuse par les massacres commis avec régularité par les perpétrateurs du génocide. Le massacre atroce, le 13 août 2004, dans le camp de transit de Gatumba au Burundi de 160 réfugiés banyamulenges, d'ethnie tutsie, de République démocratique du Congo est le dernier épisode tragique d'une chaîne sans fin de massacres impunis à dimension ethnique, commis ailleurs sur le continent, notamment au Libéria, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire.

35. Le conflit entre les Soudanais « arabisés » du nord et ceux, à la peau plus sombre, du sud, a fait 2 millions de victimes et 4 millions de personnes déplacées, et alors que le conflit semblait s'apaiser des massacres, dont le caractère ethnique est allégué, continuent de faire des victimes dans la région du Darfour. La guerre en République démocratique du Congo, sous les multiples formes de conflits entre ethnies, factions régionales et chefs de guerre qu'elle a revêtues, a elle aussi généré une violence communautaire qui a fait plus de 3 millions de victimes rien qu'au cours des cinq dernières années²³. Le Rapporteur spécial se propose, en conséquence, d'accorder une grande priorité à cette région pour une investigation

aussi rigoureuse et complète que possible de la dimension ethnique des conflits qui la meurtrissent.

D. Amérique du Sud

36. En Amérique du Sud, le colonialisme et l'esclavage ont forgé une société dans laquelle les divisions raciales constituaient la trame fondamentale des relations humaines et de pouvoir. Les sociétés de cet hémisphère se sont construites sur la base d'un héritage historique de racisme et de discrimination, fondement idéologique des systèmes esclavagiste et colonial. La discrimination initiale des peuples amérindiens, autochtones, qui a abouti dans certaines régions à la disparition de communautés entières, s'est prolongée et enracinée avec les communautés esclavagées d'origine africaine. Il en a résulté, dans la plupart des pays de la région, une coïncidence troublante entre la carte de la pauvreté et de la marginalisation et la carte d'implantation de ces communautés. La stratification politique, économique et sociale y recoupe, en général, une stratification raciale et de couleur. Des partis politiques se sont construits, structurés et organisés autour de cette idéologie de discrimination raciale et ethnique. Le défi central qui se pose à ces pays est à la fois la reconnaissance de la réalité et de la profondeur de l'héritage historique de racisme et de discrimination ainsi que la transformation de la diversité ethnique et culturelle de fait, inégalitaire et discriminatoire, en un pluralisme culturel et ethnique, démocratique, égalitaire et interactif. C'est peut être dans cette région, du fait des conditions extrêmes de violence qui ont réuni des races, des peuples et des cultures d'une prodigieuse diversité, que se joue, plus qu'ailleurs, la possibilité d'un véritable multiculturalisme, non pas de juxtaposition, mais interactif, liant la reconnaissance, le respect et la protection des identités ethniques et culturelles, spécifiques et singulières, avec l'intégration de ces singularités dans une unité qui les lie, les réunit et les dépasse.

37. Aujourd'hui, dans la majorité des pays de la région, les groupes défavorisés mettent en avant les composantes raciales et ethniques comme motif déterminant des discriminations qu'ils subissent. Dans des États comme le Pérou, la Bolivie et le Guatemala, la discrimination et la marginalisation dont sont victimes les populations amériennes/autochtones continue d'être le thème central des débats politiques. Ils sont également des éléments sous-jacents des conflits armés qui ont déchiré ces pays. Le fait que les États d'Amérique du Sud se définissent eux-mêmes principalement comme héritiers de l'histoire et de la culture ibérique, espagnole et portugaise, en ignorant largement leurs composantes et racines africaine et amérindienne, est en grande partie à l'origine de ces violences.

38. Le Brésil, emblématique d'un multiculturalisme flamboyant, qui se fait fort d'appliquer des politiques sociales exemptes de toute discrimination raciale, est le théâtre de révoltes de groupes marginalisés, pour dénoncer la réalité cachée d'un racisme profond, source d'inégalités et d'injustices. Discrimination sociale et discrimination raciale se juxtaposent et se nourrissent. Les forces du changement sont toutefois à l'œuvre. On s'efforce, par le dialogue et dans le discours officiel, d'intégrer la question raciale, dont on reconnaît désormais l'existence, dans le contexte plus large de l'action politique et de la mise en œuvre de politiques publiques visant à assurer le bien-être économique et social et l'égalité des chances. On a renoncé à l'image idéale d'une démocratie raciale harmonieuse pour construire une communauté parvenue à maturité, fondée sur la justice et le pluralisme. Dans la

plupart des États du continent, ce processus s'enclenche, mais il n'en est qu'à ses débuts. Toutefois, les discours politiques sont encore trop souvent entachés de paternalisme. En effet, il est fréquent que le rejet explicite du racisme soit accompagné par un discours paternaliste qui sous-tend l'infériorité de l'autre, de celui qu'il faut aider²⁴. La longue marche vers un pluralisme ethnique et culturel, égalitaire et interactif, au-delà d'un folklore tropical interracial, construit pour masquer les inégalités profondes, semble être entamée mais exige vision, vigilance et détermination.

39. Au-delà des apparences et de l'opinion largement répandue selon laquelle l'Amérique du Sud serait un exemple de mixité de races plutôt réussie, l'égalité raciale et ethnique y est loin d'être acquise. En tout état de cause, « il y a un conflit ouvert entre la figure formelle de l'égalité juridique, incorporée dans la législation de tous les pays, et la discrimination continue sur des bases "raciales" et/ou "ethniques", dans chacune des sphères différenciées de la structure du pouvoir, à commencer par la politique²⁵ ».

E. Proche-Orient

40. Au Proche-Orient, les nationalistes ont tenté d'édifier une nation arabe unique à partir de leur culture, de leur religion et de leur histoire communes. Toutefois, malgré l'expression intellectuelle et politique de cette quête, notamment incarnée par les Baassistes en République arabe syrienne et en Iraq, le régionalisme et la solidarité tribale et clanique demeurent une réalité dans la région. Dans de nombreux pays, les partis politiques sont structurés selon des critères confessionnels et religieux. Même si l'islam reste un facteur unificateur, les particularismes religieux peuvent souvent prendre le dessus.

41. Les longues années de guerre civile qu'a connues récemment le Liban illustrent les tragiques conséquences d'une polarisation ethnique et communautaire. En Égypte, la situation des chrétiens coptes témoigne de la réalité de tensions, d'antagonismes et de pratiques discriminatoires entre les religions et les communautés²⁶. En Algérie, les non-musulmans ainsi que les opposants à l'islamisme sont victimes de la violence meurtrière des islamistes du FIS (Front islamique du salut) et du GIA (Groupe islamique armé).

42. La fracture politique, ethnique et religieuse entre Israéliens et Palestiniens est la principale conséquence du conflit du Proche-Orient. Le racisme, l'ethnocentrisme et la xénophobie sont par conséquent des dimensions fondamentales, et même les manifestations profondes du conflit. Le cycle d'extrême violence déclenché par la dynamique de l'occupation – actes violents de résistance, suivis de mesures de rétorsion militaires – n'est pas seulement terriblement coûteux pour les populations civiles des deux côtés, mais a alimenté de profonds antagonismes et sentiments de haine ethnique, que l'on retrouve sous forme de programmes politiques et pratiques discriminatoires. La situation inacceptable actuelle des populations palestiniennes, notamment sur les plans économique, social et humanitaire, est celle d'une population discriminée. Les attentats contre des civils israéliens sont totalement inacceptables, et si Israël a le droit de se défendre, la construction par Israël d'un « mur de sécurité » constitue néanmoins un symbole aberrant d'enfermement par un peuple dont toute l'histoire tragique est marquée par le refus du ghetto. Un effet

pervers de ce conflit est sa contribution intolérable à la montée de l'islamophobie et de l'antisémitisme dans d'autres parties du monde.

43. À d'autres niveaux, des États et des sous-régions du Proche-Orient sont embourbés dans des conflits où les problèmes de race, d'ethnicité et de religion, réels ou imaginaires, jouent un rôle essentiel. La plupart des États comprennent d'importantes minorités ethniques et religieuses traditionnellement marginalisées et persécutées. En fait, des pays comme le Liban, l'Iraq et la République arabe syrienne sont souvent qualifiés de « nations de minorités ». Pour d'autres, comme la Jordanie, on parle d'un État comprenant deux peuples : les Jordaniens et les descendants de Palestiniens. Les États plus vastes – Égypte, République islamique d'Iran ou Turquie – comptent des minorités ethniques et religieuses qui ont subi une discrimination exercée par l'État ou d'autres communautés. Même les populations jusqu'ici plus pacifiées des États du Golfe sont désormais confrontées aux problèmes d'ethnocentrisme et d'exclusion résultant de l'afflux massif de travailleurs étrangers. La lutte contre le terrorisme est en train de révéler ses conséquences les plus perverses dans cette région, en, littéralement, conflictualisant des groupes et des communautés et même des religions et des cultures qui avaient dans la longue durée construit « un vivre ensemble » vibrant et interactif.

F. Amérique du Nord

44. L'Amérique du Nord, qui se compose de deux États développés – les États-Unis et le Canada – est une région de contrastes : terre d'accueil pour de nombreux immigrants du monde entier, terre promise de la richesse et l'égalité des chances, elle a également développé en son sein des idéologies et mouvements racistes et xénophobes des plus virulents.

45. La naissance des États-Unis en tant que nation a été caractérisée par ce que Gunnar Myrdal a appelé le « dilemme américain » : la contradiction entre sa conception idéale d'une nation fondée sur les valeurs de liberté et d'égalité des chances d'une part, et d'autre part la réalité de l'inégalité raciale et de l'exclusion. Même après l'abolition de l'esclavage et la proclamation de l'égalité en droit, les Amérindiens et les Afro-Américains et maintenant les Latinos se retrouvent en grande majorité dans les couches les plus pauvres et marginalisées. Les opinions diffèrent quant aux progrès accomplis par les États-Unis dans la lutte contre la discrimination raciale. Même si des progrès remarquables ont été accomplis, par exemple dans l'accès des Noirs à l'emploi et la reconnaissance sociale, le racisme et l'exclusion persistent.

46. Au niveau politique, les efforts pour remédier aux injustices structurelles et sociales ont été sapés par les partis et mouvements populistes prônant la haine et le racisme. On estime qu'à la fin des années 90 le pays comptait au moins 540 groupes extrémistes comme le Ku Klux Klan, groupes néonazis et milices populaires. En outre, après les événements tragiques du 11 septembre 2001, on a assisté à la recrudescence des activités de groupes racistes et xénophobes et des violences commises, notamment contre des individus et des communautés particulières : musulmanes, arabes et asiatiques.

47. Par sa proximité géographique, le Canada n'est pas insensible à ces phénomènes. Des groupes prônant la haine raciale ou ethnique y existent. Ses minorités ethniques attestent de la réalité du racisme et de la discrimination. Mais ce

pays qui a également un héritage historique de racisme et de discrimination, encore prégnant sur le plan économique et social, a développé une stratégie juridique de combat contre le racisme et la discrimination, en avance sur tous les pays de cet hémisphère. Sa caractéristique fondamentale de pays de grande immigration lui impose cependant non seulement de veiller à l'innovation et l'adaptabilité de son armature politique et juridique, mais surtout de développer une stratégie intellectuelle et éthique de nature à promouvoir un véritable multiculturalisme plus égalitaire et interactif. Le Rapporteur spécial a soumis à la Commission des droits de l'homme à sa soixantième session un rapport sur sa visite au Canada (E/CN.4/2004/18/Add.2). Il se félicite de l'accord du Gouvernement canadien pour une visite de suivi.

1. Le racisme, l'ethnocentrisme et la xénophobie dans les discours officiels

48. Pendant une longue période de leur histoire, les États-Unis et le Canada avaient des lois et règlements qui autorisaient la discrimination et l'exclusion à l'égard de certaines minorités raciales et ethniques. Aux États-Unis, les lois « Jim Crow » légalisaient la ségrégation et visaient à limiter les droits des Afro-Américains en vertu de la décision de la Cour suprême instituant le principe « séparés mais égaux²⁷ ». De même, lorsque le quatorzième amendement à la Constitution des États-Unis octroya « le statut de citoyen aux Afro-Américains, ce statut ne fut pas étendu aux Amérindiens²⁸ ». La décision de la Cour suprême selon laquelle le statut des tribus indiennes était celui de « pupille » permettait de les considérer comme des mineurs placés sous tutelle et non pas comme des citoyens à part entière et de leur dénier les droits civils, politiques et économiques. Frank H. Wu attribue de même le mythe de l'Asiatique en tant qu'étranger éternellement inassimilable à la loi d'exclusion des Chinois (1882), qui visait à empêcher les immigrants asiatiques d'accéder à la citoyenneté²⁹.

49. Grâce au mouvement en faveur des droits civils, les obstacles législatifs à l'égalité des chances et à l'égalité en droit furent supprimés et l'accès des minorités à l'éducation, à la fonction publique et à l'économie s'améliora considérablement. Les minorités finirent par constituer une importante classe moyenne émergente, comme en témoigne l'augmentation considérable du nombre de Noirs, de Latinos, d'Asiatiques et d'insulaires du Pacifique inscrits dans l'enseignement supérieur et l'amélioration correspondante de leur situation économique.

50. Malgré ces avancées considérables, les discriminations envers les minorités raciales et ethniques restèrent assez répandues. Effacée sur le papier, l'hostilité raciale n'en demeurait pas moins présente dans les mentalités, car c'est bien là qu'elle est la plus difficile à éradiquer, une fois qu'elle s'y est installée. De plus, le racisme à l'égard des Noirs et des Américains autochtones s'étendit à des groupes ethniques autres qu'anglo-saxons originaires de différentes parties d'Europe. Benjamin Franklin, exprimant la conception monoculturelle de la nation qui avait cours à son époque, distinguait même entre les groupes ethniques blancs, déclarant craindre que « la Pennsylvanie soit colonisée par des étrangers qui d'ici peu seront si nombreux qu'ils nous germaniseront au lieu que ce soit nous qui les anglicisons ». Des limites étaient également imposées à l'immigration des catholiques, des juifs et d'autres minorités. L'hostilité à l'égard des minorités en provenance d'Europe du Sud et d'Europe centrale avait pour origine la crainte d'avoir à intégrer des cultures différentes et la volonté de préserver la domination des protestants blancs anglo-saxons.

51. Avec le temps, les États-Unis ont opté pour une politique multiraciale, pluraliste et ouverte à la diversité. Mais un certain nombre de théoriciens et d'activistes ont poursuivi leur combat visant à réduire à néant les avancées collectives enregistrées dans ce domaine, en soutenant que la diversité et le pluralisme sont dangereux pour l'État. Un épisode emblématique de la résurgence des tensions et violences raciales s'est produit en avril 1992, à Los Angeles, lorsque des policiers blancs, jugés pour avoir violemment battu un Noir arrêté pour excès de vitesse, ont été acquittés par les jurés blancs du tribunal. L'émeute a tout de suite éclaté et pendant deux jours la ville a été secouée par une quasi-guerre civile entre la communauté noire et la police, faisant une quarantaine de morts. De fait, les différences sociales marginalisent les groupes ethniques pauvres dans d'immenses ghettos. Les différentes communautés ethniques se juxtaposent dans un climat croissant de violence urbaine, et ne croient plus au melting-pot : « à la revendication des droits civiques succède désormais une rétraction défensive et communautariste qui menace la cohésion de la société américaine³⁰ ».

2. La résurgence de l'extrémisme, de l'ethnonationalisme et de la xénophobie

52. Tout comme en Europe, les organisations extrémistes qui prônent la haine raciale et ethnique sont très nombreuses aux États-Unis. Le Ku Klux Klan, né pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, s'est développé jusqu'à devenir l'une des organisations racistes les plus meurtrières de son temps. Se proclamant « 100 % américain, 100 % chrétien et 100 % protestant », le Klan comptait en 1921 1,2 million de membres et, à son apogée, près de 6 millions. Il survit sous la forme d'un certain nombre de factions comme le United Klans of America, The Invisible Empire et les Knights of the Ku Klux Klan³¹. David Duke, l'un de ses dirigeants les plus connus, dirige actuellement l'Euro-American Unity and Rights Organization, ouvertement raciste et antisémite.

53. Parmi les nombreuses autres organisations racistes et xénophobes, les plus dangereuses et les mieux organisées sont notamment la National Alliance, qui diffuse de la musique rock, des brochures, des cassettes et des magazines au contenu néonazi, le Christian Identity Movement, au programme raciste et antisémite, l'Eleventh Hour Remnant Messenger, qui colporte des messages théologiques par publipostage, la World Church of the Creator, qui recrute essentiellement parmi les étudiants, et le National Socialist Movement, qui publie un journal raciste diffusé à 100 000 exemplaires. Ces organisations s'appuient sur une masse de groupuscules qui utilisent, pour diffuser leur propagande raciste, xénophobe et sectaire, toutes sortes de moyens : musique, bandes dessinées, marches, rassemblements, brochures, recrutement actif et sites Web. Ils n'hésitent pas non plus à exploiter des valeurs démocratiques comme la liberté d'expression pour atteindre plus efficacement leurs objectifs.

54. Même si en Amérique du Nord les mouvements extrémistes racistes et xénophobes sont majoritairement blancs, d'autres groupes s'organisent aussi autour d'idéologies discriminatoires. Le mouvement Nations of Islam, dirigé par Lewis Farakhan, milite pour une identité noire inscrite dans l'islam.

55. L'augmentation considérable du recours aux technologies de l'information comme moyens d'endoctrinement par l'ensemble des partis et mouvements discriminatoires donne une idée des énormes dégâts que peuvent causer leurs messages. Internet, puissant instrument de la lutte idéologique, est habilement

utilisé par ceux-ci pour prôner la haine, la xénophobie et la ségrégation. « Alors qu'en 1995 il n'existait qu'un seul site Web militant pour la suprématie de la race blanche, en 1999, on en comptait 1 800 prônant la même thèse et diffusant toutes sortes de messages racistes et de déclarations haineuses³² »

III. Recommandations

A. Reconnaissance et prise de conscience

56. Il convient de reconnaître que la réalité actuelle du racisme, de l'ethnocentrisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée représente une menace majeure pour la paix, la sécurité et le développement humain. Le paragraphe 115 du Programme d'action de Durban, qui « souligne le rôle essentiel que les responsables politiques et les partis politiques peuvent et doivent jouer dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et encourage les partis politiques à prendre des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité, la solidarité et la non-discrimination dans la société, notamment en se dotant volontairement de codes de conduite qui prévoient des mesures disciplinaires internes en cas de violation de leurs dispositions, de façon que leurs membres s'abstiennent de toute déclaration et action publique qui invite ou incite au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée », devrait constituer le fondement de tous les programmes politiques dans les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

B. Interdiction de programmes et propos racistes et xénophobes

57. Les États devraient exercer un contrôle accru sur les déclarations et propos racistes et xénophobes, en particulier quand ils sont prononcés par des représentants de partis politiques ou d'autres mouvements idéologiques, et s'assurer que de tels agissements sont réprimés. La liberté d'expression ne saurait servir d'excuse à de telles incitations. La loi devrait également interdire tout parti ou mouvement qui promeut un message raciste et xénophobe. De même, les sites Internet au contenu raciste et xénophobe devraient être interdits et des procédures de contrôle devraient être mises en place à cet effet.

C. Création d'institutions et procédures de suivi, d'établissement de rapports, de documentation et de traitement de l'information

58. Rassembler des renseignements, des données et des documents concernant les incidents, les mouvements et les moyens de propagande est essentiel pour réagir aux problèmes qui se posent dans l'immédiat et éviter des désastres à long terme. À l'instar des systèmes d'alerte précoce pour les catastrophes dues aux intempéries, dont la nécessité est désormais solidement établie, il faut mettre en place un système permettant de prévenir des conflits raciaux, ethniques ou religieux potentiellement explosifs. Des systèmes d'alerte avancée peuvent détecter l'évolution de la violence communautaire en mesurant le

nombre d'incidents racistes, la diffusion de la littérature incitant à la haine ou la mobilisation guerrière de groupes.

59. La collecte et le traitement de l'information relative aux cas de violence, de discrimination et de violation des droits d'individus et de groupes doivent être assurés par des institutions autonomes, complémentaires et qui s'équilibrent, telles que des bureaux de statistique, des universités et des écoles, des groupes communautaires, des organes juridiques, des organisations internationales et des institutions de recherche. Le contrôle, le traitement et la diffusion de l'information aux organes responsables de l'élaboration des politiques et au grand public devraient être assurés par des organisations aux niveaux national, régional et international. Il est désormais largement admis que les massacres et les génocides que l'on a laissé se perpétrer au Rwanda, dans les Balkans et dans d'autres régions auraient pu être évités si l'on avait disposé de systèmes de collecte et de diffusion de l'information qui eussent alerté l'opinion publique mondiale. Les mesures essentielles de prévention – élaboration de principes et normes universels, suivi de la situation, recensement des incidents, des événements et des tendances, collecte, traitement et transmission de l'information à tous les intéressés – doivent être institutionnalisées.

D. Définition d'une stratégie intellectuelle et éthique de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

60. Pour éliminer le racisme, il faut dépasser les stratégies politiques et juridiques de base. Le racisme est un énorme iceberg; ses expressions et ses manifestations concrètes en sont la pointe visible et ses causes profondes la face cachée. Il plonge ses racines dans les convictions, les systèmes de valeurs, les traditions, les perceptions et les ressentis individuels et collectifs, autrement dit la culture. La culture de la discrimination n'est pas un objet volant non identifié venu de l'espace, c'est une construction complexe édiflée lentement et profondément dans la durée, à partir d'un fondement intellectuel et « scientifique » et qui prend forme par le biais de l'éducation, de l'image et de la construction de l'identité. La combattre suppose donc un travail d'archéologie et de déconstruction, la compréhension de ses processus, de ses mécanismes et de son langage et de son discours. La nécessité d'adopter d'urgence une stratégie à cette fin est justifiée par la persistance du racisme en tant que réalité présente dans les actes de la vie quotidienne et les perceptions et images profondément négatives de certaines communautés dans des États qui ont déjà adopté des stratégies politiques et juridiques complexes pour lutter contre les séquelles durables du préjugé racial.

61. Dans ce cadre, les États devraient élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation à la tolérance et à la diversité, contre la violence et l'exclusion, tant au niveau local que national. La diffusion de ces messages de tolérance par le biais de magazines, bandes dessinées, jeux, films et autres supports très répandus auprès des jeunes devrait tout particulièrement être prise en considération.

E. Vigilance accrue de la part des partis politiques démocratiques pour empêcher la banalisation du discours raciste et xénophobe de l'extrême droite

62. La montée du racisme et de la xénophobie dans de nombreux continents et États est due à la capacité de l'extrême droite d'imposer ses idées nationalistes, xénophobes et racistes dans la vie politique nationale sous prétexte de protéger l'emploi des nationaux et de lutter contre l'immigration. De nombreux partis politiques défendent ces idées et ces programmes pour des raisons électoralistes. Une étude approfondie des débats politiques actuellement en cours dans plusieurs États, en particulier en Europe, mettra sans aucun doute en lumière la constante et importante pénétration des idées xénophobes et discriminatoires de l'extrême droite dans les programmes des partis démocratiques traditionnels, de droite comme de gauche. Le climat qui s'est instauré depuis les événements du 11 septembre 2001 est révélateur de la profonde influence de ces idées, qui trouvent désormais une légitimation intellectuelle et idéologique dans les écrits et les discours d'éminents savants et écrivains. La thèse de l'inévitabilité d'un « conflit de civilisations » s'impose lentement mais sûrement comme source de référence idéologique pour les dirigeants politiques.

Notes

- ¹ Neil MacMaster, *Racism in Europe 1870-2000*, Review, What you need to know about web site, <www.About.com>.
- ² Ibid.
- ³ Josephine Ocloo, « Racism in Europe: A Rising Tide », *Social Work in Europe*, vol. 8, n° 2, p. 45 à 49.
- ⁴ Theodore H. Von Laue, *The World Revolution of Westernization: The Twentieth Century in Global Perspective*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1987, p. 342.
- ⁵ Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), *La lutte contre le racisme et la xénophobie*, rapport d'activité 2003, Paris, La documentation française, 2004.
- ⁶ Bureau fédéral pour la protection de la Constitution, rapport annuel 2003, <http://www.verfassungsschutz.de/de/publikationen/verfassungsschutzbericht/vsbericht_2003/>.
- ⁷ Ministère fédéral de l'intérieur, <<http://www.eng.bmi.bund.de>>.
- ⁸ <http://www.bmfsfj.aktiv-gegen-hass.de/content/e38/index_ger.html>.
- ⁹ Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe, deuxième rapport sur l'Allemagne, adopté le 5 décembre 2003.
- ¹⁰ Ibid.
- ¹¹ November 9th Society, <<http://www.n9s.org>>.
- ¹² Warren Hoge, « Britain's Nonwhites Feel Un-British, Report Says », *The New York Times*, 4 avril 2002.
- ¹³ ECRI, deuxième rapport sur l'Autriche, adopté le 16 juin 2000.
- ¹⁴ Institute of Race Relations, <<http://www.irr.org.uk/europe/index.html>>.
- ¹⁵ Peter Finn, « A Turn From Tolerance: An Immigrant Movement in Europe Reflects Post-September 11 View of Muslims », *The Washington Post*, 29 mars 2002.

-
- ¹⁶ Helle Dale, « Denmark's immigration crackdown: Copenhagen no longer a Mecca », *The Washington Times*, 31 juillet 2002.
- ¹⁷ Dutch Monitoring Centre on Racism and Xenophobia, *Racist violence and violence incited by the extreme right, 2000 and 2001*, septembre 2002.
- ¹⁸ Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), rapport annuel 2002.
- ¹⁹ Dutch Monitoring Centre on Racism and Xenophobia, op. cit. (voir *supra* note 17).
- ²⁰ « Swiss Sign Pact to Curb the Rise of Political Asylum Requests », *The New York Times*, 19 janvier 2003.
- ²¹ « African Students' Harsh Lesson: Racism Is Astir in Russia », *Moscow Journal*, 18 décembre 2003, <www.pipeline.com>.
- ²² Amnesty International, *Russian Federation: Brutal killing of human rights defender Nikolai Girenko*, <<http://web.amnesty.org/library/index/ENGEUR460382004>>.
- ²³ Koen Vlassenroot, « Citizenship, Identity Formation and Conflict in South Kivu: the Case of the Banyar Mulenge », *Review of African Political Economy*, 29 (93/94), septembre/décembre 2002.
- ²⁴ Sur le discours raciste de l'élite en Amérique latine, voir « Elite Discourse and Racism in Latin America », 10 novembre 2002, <<http://www.discourse-in-society.org/Racism%20in%20Latin%20America.htm>>.
- ²⁵ Anibal Quijano, « Colonialité du pouvoir et démocratie en Amérique latine », numéro spécial Amérique latine, Démocratie et exclusion, juin 1994, Paris, <http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=856#nb1>.
- ²⁶ Bernard Lewis, *The Multiple Identities of the Middle East*, New York, Schocken Books, 1998.
- ²⁷ « Jim Crow' Laws », created by Martin Luther King, Jr., National Historic Site Interpretive Staff, 5 janvier 1998, <www.nps.gov>.
- ²⁸ Paula D. McClain et Joseph Stewart, Jr., *Can we all get along? Racial and Ethnic Minorities in American Politics*, 2^e éd., Boulder, Colorado, Westview Press, 1998, p. 14 et 15.
- ²⁹ Frank H. Wu, *Yellow: Race in America Beyond Black and White*, New York, Basic Books, 2002.
- ³⁰ Jacques Tarnero, *Le racisme*, Éditions Milan, 1995, <<http://www.anti-rev.org/textes/>>.
- ³¹ Susan S. Lang, *Extremist Groups in America*, New York et Londres, Franklin Watts, 1990, p. 42 à 52.
- ³² Carol M. Swain, *The New White Nationalism in America: Its Challenge to Integration*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 2002, p. 30.
-